



Avis annuel 20XX-20XX

Date d'émission : XX mai 20XX
Numéro de client : CL0 0000 0000



Choisissez le **mode 100 % numérique** et ne manquez rien grâce aux notifications.

retraitequebec.gouv.qc.ca

Vous trouverez dans cet avis l'information sur votre Allocation famille et sur votre supplément pour l'achat de fournitures scolaires pour la période de juillet 2025 à juin 2026.

Votre profil

Les sommes auxquelles vous avez droit sont basées sur les renseignements ci-dessous. Veuillez nous aviser rapidement si des corrections sont nécessaires.

- Conjoint : NOM
- Revenu familial pour l'année 2024 : **50 179 \$**.
- Deux enfants de moins de 18 ans résident avec vous au Québec. •

Aucun enfant en garde partagée.

Prénom	Mois de naissance	Note
ENFANT 1	Juin	2013
ENFANT 2	Août	2016

Ⓢ Droit au supplément pour l'achat de fournitures scolaires

Allocation famille

Versement du 2 juillet 2025 **749,00 \$**

Cette somme inclut un montant de 248,00 \$ pour le supplément pour l'achat de fournitures scolaires. Un seul versement annuel.

Cette somme vous sera versée par dépôt direct.

Pour le détail de vos prochains versements, référez-vous au tableau de la section **Versements à venir**.

Versements à venir

Date du versement	Mois couvert par le versement	Allocation famille	Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	Somme versée tous les mois
2 juillet 2025	Juillet	501,00 \$	+ 248,00 \$	749,00 \$
1 août 2025	Août	501,00 \$	-	501,00 \$
2 septembre 2025	Septembre	501,00 \$	-	501,00 \$
1 octobre 2025	Octobre	501,00 \$	-	501,00 \$
3 novembre 2025	Novembre	501,00 \$	-	501,00 \$
1 décembre 2025	Décembre	501,00 \$	-	501,00 \$
5 janvier 2026	Janvier	501,00 \$	-	501,00 \$
2 février 2026	Février	501,00 \$	-	501,00 \$
2 mars 2026	Mars	501,00 \$	-	501,00 \$
1 avril 2026	Avril	501,00 \$	-	501,00 \$
1 mai 2026	Mai	501,00 \$	-	501,00 \$
1 juin 2026	Juin	501,00 \$	-	501,00 \$

Vous pouvez consulter en tout temps l'information sur vos versements à venir dans Mon dossier. À la fin décembre de chaque année, vous pourrez également y voir les nouvelles sommes indexées au coût de la vie qui vous seront versées l'année suivante.

Saviez-vous que...

Le supplément pour l'achat de fournitures scolaires, pour lequel vous n'avez aucune demande à faire, est une aide financière payable une seule fois par année, en juillet, pour les familles admissibles à l'Allocation famille. Cette somme est versée pour les enfants âgés de 4 à 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire visée. Pour les bénéficiaires du supplément pour enfant handicapé, la somme est versée pour les enfants âgés de 4 à 17 ans, selon les mêmes modalités. Si l'enfant est en garde partagée, la somme est divisée en parts égales entre chacun des parents. Le parent doit avoir la charge de l'enfant pour le mois où est versé ce supplément.

Nous nous engageons à vous offrir des services de qualité qui tiennent compte de vos attentes. Pour connaître nos engagements, consultez la Déclaration de services aux citoyens disponible sur notre site Web.

En tout temps, si votre démarche ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez nous téléphoner pour adresser une plainte ou un commentaire au **Commissaire aux plaintes et à l'amélioration des services**.

La décision présentée dans cet avis est fondée exclusivement sur un traitement automatisé de vos renseignements personnels.

Votre responsabilité

Si un changement survient dans votre situation familiale en cours d'année (garde d'un enfant, situation conjugale, placement ou hébergement d'un enfant, changement d'adresse, départ du Québec, etc.), il est très important que **vous nous en informiez** par Internet ou par téléphone le plus rapidement possible. Ainsi, vous vous assurez de recevoir toutes les sommes auxquelles vous avez droit et cela vous évite d'avoir à rembourser des sommes reçues en trop.

Le montant du revenu familial sur lequel nous nous basons pour calculer l'Allocation famille nous est transmis par Revenu Québec. Il est donc important que vous et votre conjoint ou conjointe, s'il y a lieu, produisiez chaque année une déclaration de revenus du Québec dans les délais prévus.

Votre droit à la révision

Nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone si vous avez besoin de renseignements additionnels au sujet de l'information contenue dans cet avis.

Si vous souhaitez contester une décision reliée à cet avis, vous avez jusqu'au **10 août 2025** pour en demander la révision. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de demande de révision approprié qui est disponible sur notre site Web ou que vous pouvez obtenir en nous téléphonant.

Toutefois, si vous souhaitez contester votre revenu familial ou si vous désirez obtenir de l'information à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec Revenu Québec au 418 659-6299 (région de Québec), au 514 864-6299 (région de Montréal), ou sans frais au 1 800 267-6299.

Deux programmes de supplément pour enfant handicapé

L'Allocation famille peut comprendre le supplément pour enfant handicapé et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Les critères d'admissibilité de ces deux programmes d'aide financière ont été modifiés en 2024. Pour plus d'information ou pour faire une demande, consultez notre site Web à retraitequebec.gouv.qc.ca/enfanthandicape.

Mon dossier

Mon lien avec
Retraite Québec

**Mon dossier : un espace pratique,
sécuritaire et incontournable!**



**Dans Mon dossier, choisissez le mode de communication 100 % numérique.
Grâce aux notifications, vous saurez immédiatement que votre avis annuel est disponible.**

Accédez aussi à Mon dossier pour :

- faire une **demande concernant l'Allocation famille** (séparation, adoption, changement relatif à la garde d'un enfant et plus encore) et en suivre le cheminement
- voir les détails de **vos versements**
- **transmettre des documents**, dont des formulaires, des documents de preuve ou un dossier médical.

Nous joindre



Par Internet
retraitequebec.gouv.qc.ca



Par téléphone
Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30
Région de Québec : **418 643-3381**
Région de Montréal : **514 864-3873**
Sans frais : **1 800 667-9625**

Conservez cet avis.